



## Laboratoire d'analyse

### Rapport d'analyse N° 2023EP000253-0

Edité le : 23/01/2023 Page 1 sur 2

REINHART Laure  
SDEA  
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE  
SCHILTIGHEIM  
BP 10020  
67013 STRASBOURG

**Identification dossier :** EP2301.18  
**Identification échantillon :** 2023EP000253  
**Nature :** Eau de consommation

**Périmètre :** COMMISSION LOCALE DE WINGEN  
**Point de prélèvement :** RESEAU WINGEN(670000007393)  
**Adresse du prélèvement :** 8 rue du Puits (buanderie)  
**Type de contrôle :** Autocontrôle programmé  
**Prélevé par :** \*Damien STEINER (laboratoire), le 18/01/2023 à 14 h 00  
**Echantillonnage :** FD T90-520  
**Type de prélèvement :** Robinet  
**Flambage :**   
**Réceptionné le :** 18/01/2023 à 15 h 15  
**Température à réception :** 4.7 °C  
**Date de début d'analyse :** 18/01/2023 à 15 h 15

COFRAC	Paramètres analytiques	Résultats	Unité	Méthodes	Références	Limites de qualité	Références de qualité

#### Mesures sur le terrain

*							
*	pH in situ (mesure instantanée)	7,1	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523		≥6,5 ≤9
*	Température de l'eau in situ (mesure instantanée)	8,5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne IT-PR05D-1037		≤25
*	Conductivité in situ 25°C (mesure instantanée)	163	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		≥200 ≤1100

Validé techniquement par Nathalie JOCHEM, le 18/01/2023

#### Analyses microbiologiques

*							
*	Bactéries coliformes	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000		0
*	Escherichia coli	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 : 2000	0	
*	Entérocoques intestinaux	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 36°C (44±4) h	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle
*	Micro-organismes aérobies revivifiables à 22°C (68±4) h	6	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		variation d'un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle

Validé techniquement par Delphine LEROY, le 21/01/2023

Identification échantillon : 2023EP000253

\* identifie les seules prestations (prélèvement, analyse, déclaration de conformité) couvertes par l'accréditation Cofrac.

Le rapport établi ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai.

< indique que le résultat est inférieur à la limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques. < signifie non détecté dans le cas des analyses microbiologiques. n.m. : valeur non mesurée. n.a. : non applicable.

(st) identifie les prestations réalisées en sous-traitance par un laboratoire accrédité Cofrac.

(c) informations données par le client.

Le rapport se substitue à tout rapport partiel de résultats préalablement émis. Il comporte 2 page(s). Le laboratoire ne s'engage que pour les prestations qu'il a faites.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous forme de fac similé photographique intégral. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes, sont disponibles sur demande.

**Déclaration de conformité : (\*) : Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à R-1321-5, et de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, pour les paramètres analysés. Eau ne respectant cependant pas les références de qualité en raison d'une conductivité inférieure à 200 µS/cm.**

La déclaration de conformité, lorsqu'elle existe, ne tient pas compte de l'incertitude. Elle n'est accréditée que si elle repose sur des résultats entièrement accrédités.

Les limites de qualité correspondent aux limites maximales admissibles que les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas dépasser. Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

Approuvé par Nathalie CAILLE,  
Responsable de service  
le 23/01/2023

